

Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint du Patrimoine principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. BEAUJARD Kathleen	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	25 décembre 2025
2. DEGAND Sandra	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} novembre 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s
-

Fait à COULOMMIERS Le : 31/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

